

VARIATIONS SUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

PAR

JEAN-PIERRE COLIN (*)

«Il est encore une erreur fort à la mode, de laquelle je veux me garder comme de l'enfer – je veux parler de l'idée de progrès. Ce fanal obscur, invention du philosophisme actuel, breveté sans garantie de la nature ou de la Divinité, cette lanterne moderne jette les ténèbres sur tous les objets de la connaissance, la liberté s'évanouit, le châtiment disparaît.»

Charles BAUDELAIRE, *Exposition universelle de 1855.*

L'année 2007 aura vu s'accélérer l'évolution de la scène politique française vers un théâtre d'ombres, dont le public assiste, médusé, aux exploits de personnages venus de nulle part et n'allant où que ce soit, si ce n'est de tourner en rond. Le décalage entre les implacables réalités d'une société internationale en pleine transformation et les images qu'imposent les médias dans les esprits n'a sans doute jamais été aussi frappant. A la fin de l'année et nonobstant la poursuite de nombreux conflits, la lente mais sûre dégradation de l'environnement mondial et, pour la France, le creux abyssal des finances publiques, deux événements retiennent avant tout l'attention : l'aventure africaine de l'Arche de Zoé et les mésaventures d'Ingrid Betancourt.

Qu'une association comme l'Arche de Zoé ait, au nom des bons sentiments, prétendu sauver des enfants en bas âge de leur propre famille dans une insouciance totale des us et coutumes est d'autant plus significatif que l'occasion sera saisie d'ironiser sur le délabrement tchadien ou la justice des pauvres, le but que s'assigne alors la République, du moins son chef, étant le rapatriement à marche forcée des responsables impliqués dans ce qui, en revanche, aura été vécu sur place comme une tentative d'enlèvement aux buts particulièrement crapuleux, notamment le transfert d'organe – dont on sait au demeurant qu'il existe dans le monde d'aujourd'hui, y compris sous la forme de prélèvements sur les suppliciés dans certains des pays qui pratiquent encore la peine de mort... De rares esprits, Noël Mamère, éclaireront le drame, heureusement interrompu, en évoquant *«le colonialisme*

(*) Professeur des Universités en Sciences politiques.

compassionnel» dont témoignent souvent les nouveaux boy-scouts dans leur conquête imaginaire des continents perdus.

Que le sort des otages, si nombreux à travers le monde, soit désormais une dimension majeure du désordre mondial est hélas une triste certitude; que les familles s'emploient par tous les moyens à sauver leurs êtres chers est, dans ces circonstances, la moindre des choses. Que, en revanche, les relations politiques au plus haut niveau s'en trouvent durablement bouleversées est à nouveau très significatif d'un certain regard du Nord sur le Sud. Elu en 2002 pour lutter contre une guérilla née près de quarante ans auparavant, le président colombien Alvaro Uribe se voit intimer l'ordre, y compris par de simples particuliers ne parlant qu'en leur nom propre, de céder aux exigences de preneurs d'otages. Quant au Président vénézuélien, engagé dans un populisme à vocation mondiale d'autant plus suspect qu'il est financé par une énergie non renouvelable, son action en faveur de certains otages permettra à cet ennemi des États-Unis d'être reçu officiellement à Paris – garde à cheval en grand uniforme comprise –, demandant bientôt que les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) soient rayées de la liste des organisations terroristes et reconnues comme insurgés. La démarche a d'autant plus de sel que ces FARC, d'abord hostiles aux narcotrafiquants qu'elles ont longtemps «taxés», ont désormais pris le contrôle d'une grande partie du commerce de la drogue dans le pays. Evoquant il y a quelques années «*un monde sans souveraineté*», en illustrant alors son propos par l'exemple des États déliquescents, Bertrand Badie n'avait pas imaginé ce cas de figure, d'autant plus révélateur que l'action légitime du pouvoir colombien contre les rebelles, seraient-ils nés au départ de la misère paysanne, est soutenue par une large partie de l'opinion dans le pays.

Ce désastre de la pensée politique prend certainement sa source dans les désenchantements du XX^e siècle, du fait notamment de l'effondrement des grandes représentations idéologiques de l'avenir. Les énergies humaines ne sont pas pour autant affaiblies, en particulier dans la jeunesse, et de nouveaux idéaux sont apparus, sous des formes nouvelles, avant tout à travers les phénomènes associatifs et le surgissement de dizaines de milliers d'organisations non gouvernementales (ONG ou, sous l'acronyme anglais, NGO). Ces dernières, dont la définition est tellement générale qu'elle n'en précise pas vraiment les contours, se distinguent des entreprises transnationales du fait qu'elles se donnent «*des buts non lucratifs d'utilité internationale*», selon la formule de la Convention de Strasbourg – adoptée en 1986 par le Conseil de l'Europe et ratifiée à ce jour par quelques États membres seulement; mais elles s'en rapprochent en quelque sorte négativement par leur absence commune de véritable statut à l'échelle internationale, même si une minorité d'entre elles ont une place auprès des Nations Unies et de certaines institutions spécialisées.

Souvent étudiées, décrites, dénombrées en France par exemple par Marcel Merle dès les années 1970, Josepha Laroche ou Philippe Ryfman, les ONG frisent constamment le paradoxe, au point que certaines d'entre elles sont maintenant créées par des Etats autoritaires pour donner le change dans les forums internationaux en répliquant, sur un faux ton d'indépendance, à celles qui dénoncent telles ou telles violations des droits de l'homme dont les intéressés se seraient rendus coupables, la Tunisie de Ben Ali s'en étant fait une spécialité. Ces « organisations bidon » ont même reçu une appellation officielle, GO-NGOs (Government-organised NGOs), ce qui n'est nullement une garantie d'authenticité bien entendu.

Pour autant, l'influence des ONG est réelle, parfois déterminante, y compris dans les relations intergouvernementales, comme ce fut la cas, par exemple ces dernières années, non seulement pour la construction de la paix dans les situations de crise, mais aussi pour l'élaboration de nouveaux instruments diplomatiques tels la Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel ou la Convention de Rome de 1998 portant création de la Cour pénale internationale. L'impression prévaut ainsi, dans de nombreux milieux et jusque dans la doctrine du droit international, qu'un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire humaine, avec le surgissement au cœur du système international d'une société civile qui serait, par elle-même, constitutive d'un « contre-pouvoir » citoyen face au cynisme des Etats et aux appétits des entreprises transnationales. Formé à partir du sigle de l'ONG originaire Médecins sans frontières, fondée en France en 1971, un néologisme un peu barbare, le « sans-frontiérisme », désignerait l'idéologie nouvelle en voie de cristallisation sur la scène mondiale. Dans un milieu où, effectivement, l'enthousiasme, la générosité, le dévouement, le courage ne manquent pas, mais aussi, il est vrai, une perpétuelle bonne conscience, tout peut sembler aller pour le mieux dans le moins mauvais des mondes possibles.

Une lecture politique de l'évolution amorcée au moment de la décolonisation, à plus forte raison si on cherche à l'inscrire dans le cadre de l'histoire des relations internationales, conduit à nuancer fortement un jugement de valeur un peu hâtif. En ne perdant jamais de vue les rapports entre le Nord et le Sud qui, à notre sens, sont au cœur de la question, on peut s'en rendre compte en se plaçant sous plusieurs angles essentiels : l'approche humanitaire qui reste ici centrale, la question de l'ingérence, sans doute la plus explosive, l'évolution même des institutions concernées, du bénévolat à la professionnalisation, l'instrumentalisation toujours plus forte des ONG et, *last but not least*, leur manipulation, aujourd'hui fréquente. Si, de ce désordre, naît une idéologie de rechange, elle n'est sans doute pas ce qu'on pouvait penser.

L'AMBIGUÏTÉ DE L'HUMANITAIRE

Quelques images frappantes marquent le développement de l'action humanitaire, de Florence Nightingale au cours de la guerre de Crimée en 1854 à Bernard Kouchner dans les hôpitaux de fortune du Biafra en 1968, en passant par Henri Dunant sur le champ de bataille de Solferino en 1859 – il est vrai qu'en ce domaine de fortes personnalités auront joué un rôle majeur dans les évolutions qui se sont produites : encore faut-il replacer celles-là dans leur véritable contexte. Si une institution s'est en premier souciée du sort des combattants engagés dans un conflit, c'est bien l'Etat, du moins l'Etat moderne en voie de cristallisation à partir du XVI^e siècle. On l'a aujourd'hui complètement oublié, mais c'est dès cette époque qu'*«un sentiment nouveau fait son apparition : la sollicitude envers les blessés»*, pour reprendre l'expression du grand historien de la Croix-Rouge, Pierre Boissier.

Ambroise Paré, le plus illustre des pionniers de la chirurgie, a participé à quarante campagnes militaires, appelant, après la bataille de Saint-Quentin en 1577, à une meilleure organisation des secours, un appel qui a alors été entendu et suivi, notamment par le ministre d'Henri IV, Sully. La guerre en dentelles favorise alors cette évolution : on ne se bat pas pendant la nuit, ni d'ailleurs à la mauvaise saison, et on choisit souvent à l'avance le lieu de la rencontre. La bataille de Fontenoy, le 14 mai 1747, constitue un exemple fréquemment cité, les secours ayant été très bien organisés auparavant avec des hôpitaux de proximité et des hôpitaux d'appui. Lorsqu'on demanda à Louis XV, présent sur les lieux, ce qu'il convenait de faire avec les blessés ennemis, il répondit que *«s'ils sont blessés, ce ne sont plus des ennemis [...] on doit les traiter comme les autres»*. La chirurgie aux armées atteindra, à la fin du XVIII^e siècle, une sorte d'apogée, une ordonnance royale du 2 mai 1781 portant à 70 le nombre des hôpitaux militaires, avec 1 200 chirurgiens, ce qui, pour une armée de moins de 300 000 hommes, correspond *mutatis mutandis* à un équipement très supérieur à celui des armées impériales ou républicaines, du moins jusqu'à la Première Guerre mondiale.

C'est, qu'avec la Révolution, ce bel édifice, fruit de plusieurs siècles d'effort, va s'effondrer en peu de temps. Alors que la conscription grossit considérablement les armées, les services de santé tombent dans un abandon total. Les grandes écoles qui formaient le corps médical militaire, admises dans toute l'Europe, sont fermées. Beaucoup de chirurgiens sont contraints à l'exil et ceux qui restent, hommes dévoués qui avaient gardé leur franc-parler avec le roi lui-même, soumis à toutes sortes de vexations de la part des comités de surveillance et des sociétés populaires, renoncent souvent à leurs fonctions. On engagera à la hâte un personnel nouveau, composé en grande partie de jeunes gens qui cherchent surtout à éviter les dan-

gers du combat et n'ont que de très vagues connaissances médicales. Les hôpitaux des villes étaient devenus insalubres et les malades y succombaient dans d'effroyables proportions. Sous l'Empire, l'écart s'accroît encore entre les besoins des blessés et les moyens du corps de santé. Les choses ne s'arrangeront pas et, par exemple, lors de la guerre de Crimée en 1854, si les Français perdent moins de 13 000 hommes au combat sur un effectif de plus de 300 000, 83 000 soldats périront, faute de soins, du fait du choléra et du typhus.

Si la mortalité fut moindre chez les Britanniques, ce sera précisément grâce aux initiatives d'une jeune femme de 26 ans, Florence Nightingale, qui fit construire sur place des hôpitaux dignes de ce nom et des établissements de convalescence. L'exemple des Anglais ne sera pourtant guère suivi et, quand les armées françaises et sardes rencontreront les troupes autrichiennes à la bataille de Solferino le 24 juin 1859, elles laisseront sur le terrain 49 000 morts, en majeure partie des blessés privés de soin. C'est cette scène effroyable qui inspirera, on le sait, au jeune Suisse Henri Dunant les fortes initiatives qui conduiront à la signature, dès le 22 août 1864, d'une Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Une évolution s'amorce qui, de conventions en conventions, perfectionnera les instruments juridiques de l'action humanitaire, sans empêcher le pire et non sans de graves équivoques : c'est ainsi, par exemple, que les règles humanitaires, avant tout la codification des us et coutumes antérieurs à la Révolution, ne s'appliqueront qu'aux guerres classiques, à l'exception des guerres coloniales. Il en ira de même au moment de la décolonisation, les guerres de libération n'étant assimilées aux conflits internationaux qu'en 1977, à un moment où la plupart d'entre elles sont terminées.

De nos jours, l'action humanitaire est multiforme, liée à des conflits de toute nature, qui vont de véritables guerres de sécession à des conflits intestins souvent très complexes, aux conséquences des catastrophes naturelles, de plus en plus fréquentes, mais aussi aux effets mortels de la déliquescence de certains appareils d'Etat. Deux types de comportements coexistent désormais, dans une concurrence qu'on peut souvent constater sur le terrain.

Les uns, avant tout le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), agissent avec des moyens importants, mais dans la discrétion – condition, estiment-ils, de leur efficacité. Pour s'en tenir au CICR, il compte aujourd'hui près de 13 000 expatriés, travaillant de poste en poste, généralement toute leur vie professionnelle, en s'appuyant sur plus de 200 000 agents locaux, financés par le Comité. ONG parmi d'autres, l'une des premières en date, la Croix-Rouge internationale cultive son image de marque, avec son drapeau, ses insignes, ses nombreux sièges à travers le monde – avant tout dans le Sud –, souvent comparables aux ambassades

des grands pays, sans pour autant communiquer systématiquement avec la presse, tout au contraire. Cette tradition, fortement ancrée à Genève et probablement en harmonie avec le calvinisme, a pourtant failli entraîner la chute de l'institution après la Seconde Guerre mondiale.

C'est que, très active dans les camps des prisonniers, elle ne put guère agir dans les camps de concentration nazis, dont les portes lui furent fermées, surtout à partir du décret du 7 décembre 1941 de funeste mémoire, *Nacht und Nebel*. Elle continuera néanmoins ses efforts, expédiant dans les camps, selon ses propres statistiques, 1 631 000 colis, représentant 6 836 tonnes de marchandises. Les contacts furent maintenus avec les dirigeants nazis, Heydrich, Himmler, Ribbentrop ou Kaltenbrunner, mais ce fut seulement dans les dernières semaines du *Reich* que la Croix-Rouge put pénétrer dans certains camps, notamment Ravensbrück, où étaient détenues principalement des femmes, Mauthausen ou encore le ghetto de Theresienstadt, où elle assurera la transition à l'extrême fin de la guerre. A aucun moment, le CICR n'élèvera de protestation publique contre la mise en œuvre de la solution finale. Certes, il ne possédait pas d'informations inédites, mais ses nombreux contacts, y compris avec les organisations engagées dans la lutte contre le troisième *Reich*, permettent de penser que la réalité de la Shoah ne lui avait pas échappé, même s'il n'a sans doute pas alors mesuré son ampleur.

Vivement critiqué après la guerre, au même titre que la Confédération helvétique tenue à l'écart par les Etats-Unis au moment de la création des Nations Unies, le CICR refusera de revenir sur ses positions traditionnelles, se bornant à la publication d'un communiqué qui sera, pour beaucoup en 1945, un sujet d'indignation : *«le CICR a pu constater en maintes occasions que des protestations publiques, réclamées par l'opinion, sont malheureusement stériles et même susceptibles de compromettre ce que la Croix-Rouge peut accomplir utilement. C'est pourquoi, dans ses efforts en faveur des détenus [sic] des camps de concentration, le Comité, agissant selon les circonstances et suivant de près l'évolution de la situation politique, n'a pas manqué de saisir toutes les possibilités qui s'offraient à lui pour obtenir des résultats tangibles que, si faibles soient-ils au regard des maux à soulager, il est le seul peut-être à avoir atteints. C'est ainsi qu'il a peu à peu préparé les négociations qui ont, dans la phase ultime des hostilités, ouvert à ces délégués et à ses camions les portes de certains camps de concentration»...*

C'est cette discrétion avec laquelle les nouveaux humanitaires ont décidé de rompre, à commencer par Bernard Kouchner, de retour du Biafra, alors qu'il avait été dépêché sur place à l'origine par la Croix-Rouge en septembre 1968. Fondant en 1971, avec quelques compagnons, Médecins sans frontières (MSF), il fera le pari que l'information donnée sur un conflit est l'un des moyens d'y mettre un terme. Certes, la personnalité extravertie à l'extrême du *French doctor* a joué dans cette rupture. On ne peut néanmoins

que constater qu'elle était bien dans l'air du temps, les médias commençant alors à tout envahir. En outre, la démarche de Kouchner s'inscrivait également dans la perspective de la politique française qui, avec le concours des Etats francophones voisins, mais aussi de la Chine maoïste, avait soutenu jusqu'au bout la sécession biafraise, tandis que les Anglo-Saxons et les Soviétiques soutenaient le Nigeria. Relevons à ce sujet que, contrairement à ce que soutiendra Kouchner en accord avec les services français, la victoire du Nigeria ne se traduira nullement par un génocide; au contraire, comme nous avons pu nous-même le constater sur le terrain aussitôt après la guerre, la Fédération nigérienne, sous la conduite du général Yakuba Gowon, s'est efforcée de reconstruire les régions ravagées par les combats, même si la démobilisation massive des Biafrais sans véritable reclassement a entraîné durant quelques années un banditisme endémique.

La nouvelle ligne de conduite, inspirant la grande majorité des ONG, ne sera, il est vrai, guère plus convaincante. Il peut bien arriver qu'une mobilisation massive de l'opinion favorise l'issue d'un conflit, mais, en réalité, c'est extrêmement rare – et cela implique généralement le concours d'autres facteurs. On peut penser ici au Timor oriental, où l'opinion publique internationale a joué un rôle non négligeable dans le rétablissement de la paix. Pour le reste, l'action humanitaire *new look* a pu soulager quelques souffrances – ce qui n'est jamais secondaire humainement –, mais elle n'a pas pu empêcher les grands massacres de la seconde moitié du XX^e siècle. Restée ainsi marginale à l'aune des espoirs qu'on avait pu mettre en elle, elle pose un problème sérieux du point de vue historique : a-t-elle vraiment un sens universel ou n'a-t-elle finalement de signification que dans les pays dont elle est issue, bonne conscience d'un Occident dont les responsabilités n'expliquent certes pas toutes les violences à travers le monde, mais dont le rôle est parfois sous-estimé – comme semble bien le montrer après coup l'analyse serrée des implications françaises dans les origines du génocide au Rwanda ?

L'UNILATÉRALISME DE L'INGÉRENCE

Le droit d'ingérence ou, plutôt, le «devoir d'ingérence», selon la formule chère à Mario Bettati et à Bernard Kouchner, aura été l'une des principales idées-forces du second septennat de François Mitterrand. Il a au moins un avantage, on le sait, c'est de ne pas exister par lui-même – seul le Conseil de sécurité étant éventuellement en mesure de le mettre en œuvre. A cet égard, la résolution de l'Assemblée générale 43/131 du 8 décembre 1988, si souvent citée, est emblématique : visant les catastrophes naturelles et les «*situations d'urgence du même ordre*», admirable euphémisme recouvrant pêle-mêle guerres civiles, massacres de masse et autres horreurs, elle réaffirme avant tout la souveraineté des Etats affectés et le «*rôle premier qui*

leur revient dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'assistance humanitaire sur leurs territoires respectifs» – on ne saurait être plus précis. Si, le même jour, l'Assemblée avait proclamé l'existence d'un Nouvel Ordre humanitaire international, résolution 43/129, c'était dans une rhétorique vaine et creuse, à vrai dire peu supportable et qui, vingt ans plus tard, fait encore rougir le juriste consciencieux. L'Assemblée générale ne changera jamais d'attitude et, si elle prévoit la possibilité de créer des «*couloirs d'urgence pour la distribution de l'aide médicale et alimentaire d'urgence*», résolution 45/100 par exemple, c'est toujours et encore sous la responsabilité de l'Etat territorial et comment en serait-il autrement? Seul aspect positif, elle charge le Secrétaire général de tenir à jour des listes indicatives d'experts et d'organismes compétents – où on retrouve les ONG – auxquels les Etats concernés peuvent faire appel.

Si le droit d'ingérence n'existe pas, l'ingérence est fréquente, ses motivations n'étant pas toujours simples à déterminer, compte tenu du fait que l'action humanitaire internationale combine presque toujours les impératifs de la morale et les exigences de la politique. Maintes situations sont caractéristiques à cet égard, par exemple, aujourd'hui, celle du Soudan. Les conflits qui ravagent cet immense pays sont infiniment complexes, opposant les Musulmans et les Chrétiens vers le sud, les Arabes et les Noirs vers l'ouest. Les observateurs les plus sérieux s'épuisent à expliquer l'évolution d'une situation instable et désastreuse. L'approche occidentale ne se développe qu'en ordre dispersé, les Américains invoquant le risque d'un génocide des populations négro-africaines, les Européens se refusant à aller jusque-là et la Commission d'enquête des Nations Unies concluant, le 31 janvier 2005, que, si des crimes contre l'humanité sont perpétrés au Darfour, il ne s'agit pas pour autant d'un génocide, le Conseil de sécurité ayant finalement déféré à la Cour pénale internationale la situation au Darfour, mais ne montrant guère d'empressement depuis lors.

Dans cet apparent imbroglio, les ONG présentes sur le terrain, notamment dans les camps de réfugiés, ont certainement un rôle très positif, mais beaucoup d'entre elles entendent en même temps être les maîtresses de l'agenda, ce qui ne va pas sans problèmes. D'un côté, des humanitaires sûrs de leur cause, indifférents aux aspects politiques de la réalité, pressés d'imposer leurs solutions; de l'autre, des Etats, instrumentalisant plus au moins les organisations internationales et cherchant à dissimuler leurs véritables objectifs derrière des discours humanistes dans l'air du temps. C'est que les intérêts restent contradictoires, notamment entre une France engagée de longue date dans la défense de son pré-carré à partir du Tchad et de la Centrafrique, des Etats-Unis nouveaux venus, dont la présence est incontestablement liée aux ressources très importantes du Soudan en hydrocarbures, et d'autres puissances, désormais concurrentes avouées, spécialement la Chine. Dans une géopolitique de l'avenir – et d'aucuns y son-

gent –, le rôle du Soudan sera d'ailleurs plus important encore qu'on ne l'imagine aujourd'hui. Etat-tampon entre le monde arabo-musulman et l'Afrique subsaharienne, le plus grand pays africain – plus de 2 500 000 km² – comporte bien d'autres potentialités, gazières, minières et, surtout peut-être, agricoles, lui qui deviendra un jour l'un des principaux greniers de l'Afrique, sinon du monde. On comprend mieux, au regard de ces enjeux, l'attitude des gouvernants de Khartoum, souvent tentés de défier une « communauté internationale » dont ils savent qu'elle n'existe que sur le papier.

Ingérence, non-ingérence, intervention, non-intervention, ces termes rythment la vie internationale depuis longtemps et ne signifient pas toujours ce qu'on croit. On peut se souvenir ici du mot de Talleyrand, au moment où l'intervention des puissances conduit au démantèlement du Royaume des Pays-Bas créé en 1814 et à l'indépendance de la Belgique : *« non-intervention est un mot diplomatique et énigmatique qui signifie à peu près la même chose qu'intervention »*. Dans l'histoire des relations internationales, les interventions ont été nombreuses et n'ont pas toujours soulevé l'indignation générale, d'autant que les Etats qui en sont responsables s'emploient à présenter les choses de façon à en minimiser la portée. Les Etats-Unis n'interviennent à Saint-Domingue en 1965 et à Grenade en 1983 que pour protéger leurs ressortissants, la France et l'Angleterre n'ont à Suez en 1956 que l'objectif de sauvegarder la liberté de navigation sur le canal. Naturellement, les réalités sont bien différentes : dans le dernier cas par exemple, la navigation dans le canal n'était nullement menacée par l'Egypte mais par une guerre israélo-égyptienne que Paris et Londres avaient précisément concoctée avec Tel-Aviv pour en finir avec le régime du colonel Nasser.

La forme la plus aimable de l'intervention, largement décrite par les internationalistes, est l'« intervention d'humanité », mais elle n'échappe pas aux rigueurs de l'analyse. Elle est encore défendue, jusque dans l'enceinte de l'Académie de droit international de La Haye – on pense au cours de Christian Tomuschat : dans les cas extrêmes, lorsque des populations entières sont massacrées, comme au Cambodge sous le régime des Khmers Rouges, elle serait justifiée. On peut l'admettre, tout en remarquant que l'intervention d'un Etat qui n'était pas connu pour sa défense intransigeante des droits de l'homme, le Vietnam, et qui a mis fin au règne de Pol Pot, s'inscrivait avant tout dans une géopolitique indochinoise dont Hanoï ne s'est pas départi depuis lors. En fait, on est toujours ramené aux problématiques incertaines de la guerre juste et, lorsqu'une Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des Etats sera créée sous l'égide du gouvernement canadien à la suite d'un appel de Kofi Annan, elle dégagera des « critères » pour soutenir la licéité exceptionnelle d'une intervention militaire unilatérale, qui sont autant de recours à une parfaite subjectivité, une juste

cause, une bonne intention, un moyen de derniers recours – mais n'est-ce pas l'*ultima ratio régis* que Louis XIV faisait graver sur ses canons? – et le respect de la proportionnalité et du droit humanitaire. La Commission précisait, il est vrai, que toute action éventuelle devait être soumise au Conseil de sécurité, mais, comme Robert Kolb l'a bien vu, encore faut-il que ce dernier ne soit pas bloqué par le veto.

De ces interventions d'humanité, les premières en date, lorsque les puissances européennes intervenaient en faveur des Chrétiens persécutés de l'Empire ottoman, n'échappent pas à la critique. Quand Napoléon III prit l'initiative de l'envoi d'un corps expéditionnaire au Liban en 1860, une commission internationale imposa au gouvernement d'Istanbul l'autonomie du Mont Liban qui, consacrant la représentation politique des communautés religieuses selon les termes du Protocole de 1864, jetait en réalité les bases du Liban mandataire grâce auquel la France a entendu depuis lors exercer son influence dans la région.

Toutefois, ce ne sont peut-être pas les ingérences les plus spectaculaires qui illustrent le mieux les nouvelles transformations se produisant dans les rapports entre le Nord et le Sud, deux générations après l'échec assez général des indépendances. C'est au quotidien, dans la capillarité de l'action des ONG, que l'unilatéralité de l'ingérence se traduit sans doute le mieux, les domaines concernés allant de la gouvernance en général au domaine social, en passant par tous les aspects de la vie en société, de l'aide à l'artisanat ou à la petite exploitation agricole jusqu'au micro-crédit. Il ne s'agit certes pas de nier les aspects positifs d'un engagement sur le terrain d'hommes et de femmes sincères et courageux, mais de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, en essayant d'identifier au passage les effets pervers d'une générosité inscrite avant tout dans un projet personnel.

Pour l'avoir connu nous-mêmes à travers des enquêtes *in situ*, nous prendrons l'exemple des prisons, enjeu majeur de société sous toutes les latitudes. Dans ce domaine, les problèmes rencontrés par les pays pauvres sont évidemment dramatiques et les allocations de ressources en faveur d'une population carcérale méprisée par une majorité de citoyens souvent problématiques. En Afrique, pour prendre un aspect fondamental de la question, le budget voué à l'alimentation des détenus, prévenus aussi bien que condamnés, est la plupart du temps beaucoup plus faible qu'à l'époque coloniale, parfois trois ou quatre fois moins important. Or, il existe toute une catégorie d'ONG qui s'intéressent au sort des captifs. Du CICR – en particulier dans les pays en crise – à des ONG spécifiques, comme Prisonniers sans frontières, leur action concerne tous les aspects de la vie carcérale : sécurisation et assainissement des locaux, alimentation et santé des détenus, formation et préparation au retour à la vie civile. Un tel programme étant bien entendu au-dessus des possibilités de la plupart des ONG, les interventions sont donc parcellaires, temporaires, souvent remises en cause

pour des raisons financières – ce qui n’empêche pas nécessairement l’administration pénitentiaire de se reposer sur ces intervenants extérieurs pour se décharger de ses responsabilités. Les besoins sont tels que même une organisation aussi puissante que le CICR est incapable de les couvrir durablement. Il reste à espérer, ce qui peut être le cas, que ces interventions humanitaires aient un effet d’entraînement pour les institutions locales, mieux à même en définitive de mesurer les enjeux, les bonnes volontés étant loin de faire défaut – et les engagements religieux, avant tous chrétiens et musulmans en Afrique, contribuant à une évolution positive des systèmes pénitentiaires.

Si les pays du Nord connaissaient sans nuance aucune les charmes de la civilisation, on pourrait se satisfaire de ces initiatives, même imparfaites. Or, on le sait, c’est très loin d’être le cas. A part quelques pays, le Canada, la Scandinavie en particulier, les conditions faites aux détenus en Occident sont assez généralement très éloignées des critères pourtant retenus par une institution telle que l’Union européenne. En France, par exemple, les engagements pris n’ont jamais été respectés et la loi française elle-même n’est pas appliquée. C’est ainsi qu’elle prévoit l’encellulement individuel de chaque détenu, en tout cas à sa demande, et que celui-là n’est assuré, dans un parfait mépris pour le principe d’égalité des citoyens devant la loi, qu’en faveur des «VIP». Cinquante ans après la fondation de la V^e République, vingt-cinq ans après la première victoire électorale de la gauche, la France est encore à la recherche d’une loi pénitentiaire digne de ce nom. Ne parlons pas des Etats-Unis, où existe un véritable «goulag» – le taux d’incarcération par habitant étant, avec ceux de la Chine et de la Russie, l’un des plus élevés au monde – et où nombre de prisonniers n’ont aucun espoir de sortir de prison avant leur mort. L’enfermement relevant dans la plupart des cas des Etats fédérés, il peut prendre des formes plus ou moins sévères, mais va parfois vers des extrêmes qu’on croyait bannis du monde contemporain : au Texas, ne voit-on pas des détenus travailler sur les routes, une chaîne et un boulet au pied, afin sans doute d’empêcher toute évasion, tout en limitant les frais de gardiennage.

Candide, s’il revenait parmi nous, s’imaginerait sans doute que ces causes occidentales mobilisent tout autant les ONG que les autres causes; il ferait erreur. Certes, il existe des organisations de défense des prisonniers, en France, par exemple, l’Observatoire des prisons, mais leur action est très discrète, jamais les grands médias ne s’y intéressent et, si des progrès sont aujourd’hui envisagés, c’est avant tout sous la pression de l’Union européenne.

Rien n’illustre mieux le décalage humanitaire contemporain que cet exemple pénitentiaire. Il est d’autant plus frappant que des expériences ont lieu dans les pays défavorisés qui permettent d’espérer qu’assez rapidement les réalités carcérales évoluent réellement. Au Mali, au Burkina Faso, par

exemple, sont expérimentés des systèmes, avec éventuellement le concours de certains ONG il est vrai, qui voient les condamnés cultiver la terre dans une semi-liberté leur permettant, le cas échéant, de faire venir leur famille. Au total, la prison africaine offre sans doute de meilleures conditions pour une réforme, si du moins les moyens matériels ne font pas défaut, dans la mesure où elle a préservé une certaine convivialité, encouragée par les convictions religieuses, ce qui est loin d'exister en Occident.

LA PROFESSIONNALISATION DES ONG

Au fur et à mesure que leurs champs d'intervention se sont élargis – protection des biens culturels, développement durable, problèmes de santé et notamment lutte contre des pandémies telles que le SIDA –, les plus grandes ONG se sont professionnalisées. Elles sont devenues des opérateurs économiques non négligeables même si, comme le relève Philippe Ryfman, *«le monde des ONG se revendique comme appartenant au tiers secteur et non à l'univers marchand»*. Ryfman propose les chiffres suivants pour la France : les ONG y consacraient 69 % de leurs dépenses à la mise en œuvre de leurs projets sur le terrain, 7 % à leur activité en France, les frais de fonctionnement représentant 16 % et les frais de collecte 8 %.

Le financement des ONG est évidemment crucial, les ressources publiques n'ayant cessé d'augmenter, en France comme à l'étranger, en gros de la moitié aux deux tiers des ressources, mais provenant désormais autant des organisations internationales – notamment l'Union européenne – et de certains gouvernements étrangers que des subventions politiques de l'Etat d'origine – certaines organisations se distinguant ici nettement des autres, comme Amnesty International, financée uniquement par des dons privés, les cotisations de ses adhérents ou encore la vente de ses produits – jouissant ainsi d'une indépendance probablement exceptionnelle. Le recours aux fonds privés reste important pour d'autres ONG, elles aussi soucieuses de leur liberté d'action, en gros les deux tiers pour Médecins sans frontières, Médecins du monde ou Action contre la faim. Le budget total varie bien entendu beaucoup d'une organisation à l'autre à travers le monde, Care USA (Cooperative for assistance and relief everywhere) dépassant 500 millions d'euros, dont les deux tiers sous la forme d'une subvention du gouvernement américain, CRS (Catholic relief services) des sommes et un pourcentage comparables, World Vision des sommes également comparables mais un financement public beaucoup plus faible. En France, les masses budgétaires sont moins importantes, mais, pour les grandes ONG, elles tournent quand même autour de cinquante à cent millions d'euros.

Inévitables, ces transformations liées à la croissance rapide des principales ONG ont considérablement modifié le paysage humanitaire en Occident. Non seulement le recrutement des responsables de la gestion des ONG ne

diffère plus en rien de celui des cadres supérieurs des grandes firmes, mais, condamnées à le faire par leurs besoins de financement, les ONG se sont lancées pour la plupart dans des formes, parfois inédites, de *marketing*. Deux méthodes sont principalement utilisées : d'une part, le recours au sensationnel, spécialement en terme d'images, avec par exemple des campagnes d'affichage faisant entrer brutalement les formes les plus aiguës de la violence ou de la misère dans les centres-villes; d'autre part, l'action directe auprès des gens, dès lors qu'ils sont listés, par des demandes pressantes, toujours renouvelées, qui confinent parfois à une forme de harcèlement moral. On est loin des campagnes militantes des premières années, surtout si on met en rapport ces nouvelles formes de propagande avec le style de vie de certains dirigeants, proches de la *jet-society*.

La professionnalisation des ONG paraît sans doute plus normale dans l'univers anglo-saxon. Aux Etats-Unis, où la philanthropie passe facilement des ONG aux firmes, le mouvement d'un système à l'autre, d'une firme pharmaceutique à une ONG ou inversement, ne semble pas exceptionnel – après tout, Bill Gates a choisi désormais de consacrer son immense fortune à une action humanitaire, dont il garde bien sûr le contrôle. En Europe, les réactions ne sont pas nécessairement les mêmes. Non seulement le souvenir des premières années reste vif, mais la contradiction entre un certain mode d'être et la démarche perpétuellement morale des organisations à la recherche de fonds en surprennent aujourd'hui plus d'un.

Elle est sans doute d'autant plus choquante que le monde des ONG est resté un monde du Nord. Certes, les ONG sont également nombreuses dans les pays du Sud – 10 000 par exemple, semble-t-il, au Bénin –, mais, la plupart du temps, elles sont restées des «ONG d'appui», selon la terminologie utilisée pendant longtemps pour les définir. Il est vrai que de véritables ONG autonomes sont apparues récemment dans les pays du Sud, au Brésil, en Afrique du Sud ou en Malaisie, mais elles ne peuvent pas encore se comparer à leurs jumelles du Nord – sachant d'ailleurs que, la forme ONG n'étant pas déposée, elle peut être utilisée dans les buts les plus divers. Depuis les années 1990, sont ainsi apparues des ONG islamiques, qui prospèrent souvent grâce à leur connaissance des circuits de financement dans le monde musulman et dont les objectifs peuvent être très variés. Cela a déjà été signalé, certaines d'entre elles sont créées pour contrecarrer l'action des ONG occidentales, on le voit aujourd'hui au Soudan.

Du désordre actuel, peut-on imaginer de passer à un système plus cohérent? La question a de multiples aspects, à commencer par la question récurrente de la légitimité des ONG. Celle-là est souvent mise en cause, on l'a vu lors de la préparation de la Convention de Rome, lorsque nombre de commentateurs, à commencer par Serge Sur, ont critiqué des ONG sans racine, sans base démocratique, qui ne s'en comportaient pas moins comme de véritables partis politiques internationaux. A la recherche de «*référentiels*

de construction de la légitimité d'une ONG», Philippe Ryfman évoque avant tout «leur ancrage dans la société», dont il convient qu'il est difficile à mesurer – nombre d'adhérents, réseau de militants, de donateurs... De la reconnaissance d'utilité publique dans les droits internes au rôle qui revient à certaines ONG dans tel ou tel instrument diplomatique, le plus souvent dans le domaine humanitaire, les procédures existantes sont impuissantes à fournir de véritables instruments de mesure.

Le rôle des ONG n'en est pas moins reconnu au sein du système des Nations Unies. Kofi Annan avait ainsi chargé un groupe de «personnalités éminentes» présidé par un ancien Premier ministre, le Brésilien Fernando Henrique Cardoso, d'étudier les relations entre les Nations Unies et la société civile. Le rapport Cardoso a reconnu le rôle des ONG et s'est même proposé de l'amplifier. Les Etats sont restés prudents et entendent bien garder le dernier mot en ce qui concerne l'accréditation des ONG auprès des organisations internationales. Comme le remarque Tullio Treves, «*le pas à faire pour passer de la reconnaissance du rôle effectif des ONG à une institutionnalisation de ce rôle par l'adoption de règles uniformes se substituant au bric-à-brac actuel ne semble pas une priorité pour les Etats, dont un nombre important au contraire s'y oppose*». En définitive, la grande majorité des Etats n'envisage nullement de s'engager dans le développement d'une réglementation générale des ONG, qu'ils préfèrent instrumentaliser ou manipuler au cas par cas, même si, en agissant ainsi, il contredisent les vœux des secrétariats des organisations internationales lesquels, pour leur part, plaideraient volontiers pour une nouvelle architecture de la société internationale.

L'INSTRUMENTALISATION DES ONG

Les débats entraînés par le rapport Cardoso permettent d'y voir plus clair dans la volonté d'instrumentaliser les ONG, notamment de la part des Etats. Certains d'entre eux, autrefois hostiles à ce type d'action au plan international, ont changé d'avis dès le moment où ils purent contrôler telle ou telle ONG opérant sur leur territoire ou encore créer, en tant que de besoin, leurs propres ONG, les fameuses GO-NGOs, quitte à les faire subventionner par d'autres Etats ou par des organisations intergouvernementales. L'attitude d'Etats tels que le Vietnam ou l'Indonésie est à cet égard très révélatrice.

Dans le cas des crises graves, quelles qu'en soient les causes, l'instrumentalisation devient un phénomène massif, dont il est difficile, mais d'autant plus nécessaire, de démêler l'écheveau politique. Qu'il s'agisse actuellement du Kosovo ou de l'Afghanistan – et même de la Somalie –, les ONG sont présentes, avec un courage auquel il faut rendre hommage. Cela n'exonère personne des conséquences politiques de ses actes. Pour prendre l'exemple

du Kosovo, plus de 400 ONG sont sur le terrain, travaillant bien entendu avec les autorités publiques, tant internes qu'internationales. Il faut bien dire que ce processus s'inscrit inévitablement dans la perspective de l'indépendance du Kosovo, souvent présentée en Europe occidentale comme la seule issue possible du conflit. Or, c'est un choix politique, soutenu par la grande majorité des Albanais du Kosovo, mais qui n'est pas sans soulever d'énormes difficultés, loin d'être résolues. La Serbie continuera longtemps à s'opposer à ce qu'elle considère comme un démembrement de son territoire national, en violation des dispositions de la Charte de Nations Unies. Elle est appuyée par la Russie qui, sur cette question, se prépare à bloquer durablement le Conseil de sécurité, et aussi par plusieurs Etats membres de l'Union européenne dont il est aujourd'hui utopique d'attendre une politique commune sur le sujet. La Grèce, Chypre, nations orthodoxes, d'autres Etats plus ou moins menacés de sécession en leur sein, ne sont ni les uns ni les autres enthousiasmés par l'évolution du conflit. On observera à juste titre qu'il n'est guère possible de contredire ce qui serait la volonté de 90 % des habitants du territoire. L'argument est toutefois moins fort qu'il n'y paraît à première vue.

L'indépendance politique du Kosovo, dont l'entrée au sein des Nations Unies se révélera tout à fait impossible, sera une chose; les conditions de vie de la population en seront une autre, bien différente. Le Kosovo a pratiquement cessé de produire, en dehors d'une partie seulement, sa nourriture : probablement isolé par la Serbie, au moins dans un premier temps, il devra être soutenu par une aide massive, qui ne pourra venir que de l'Union européenne – dont on ne sait pas qu'elle en ait mesuré l'ampleur. Si on ajoute à un tableau très préoccupant le sort incertain de la minorité serbe dans le territoire et l'éventualité d'une sécession au second degré des poches serbes proches de la Serbie, on mesure l'aventure dans laquelle on s'engage, en quelque sorte sur la piste des ONG. D'autres solutions étaient possibles, à condition de se donner le temps de faire évoluer la situation sur le terrain. Un Kosovo totalement autonome, prenant l'habitude de respecter à son tour ses minorités – pas seulement les Serbes, mais aussi, notamment, les Roms –, qui se serait rapproché de l'Union européenne parallèlement à la Serbie, se serait trouvé dans quelques années dans une situation très différente, à plus forte raison si une certaine prospérité avait vu le jour, comme c'est aujourd'hui le cas en Albanie. La région comporte de très grandes possibilités touristiques et l'arrivée des vacanciers aurait pu, comme on l'a vu en bien d'autres circonstances, contribuer à détendre l'atmosphère. Au moment de l'entrée dans l'Union européenne, un choix aurait été effectué, mais pas forcément celui de l'indépendance : une Confédération aurait pu voir le jour – maintenant les liens symboliques avec Belgrade –, la mise en œuvre des règles communautaires traitant facilement tous les problèmes dans le cadre de la liberté de circulation des mar-

chandises, des capitaux, des services et des personnes. Cette perspective, infiniment moins aventureuse que celle dans laquelle on s'engage, est évidemment moins romantique et aurait procédé davantage de l'analyse que de la passion.

C'est sans doute ce qu'on peut craindre pour l'avenir. La politique est une affaire trop sérieuse pour être laissée entre les mains d'idéalistes, généreux certes, mais éloignés des réalités dont il faut bien prendre la mesure si on veut maintenir la paix civile. Instrumentaliser les ONG dans des processus mal maîtrisés et dérivant peu à peu vers des situations qu'on n'avait pas vraiment prévues, constitue un danger majeur dans des enchaînements auxquels on devrait songer davantage. L'Afghanistan en offre aujourd'hui un autre exemple avec, dans les bagages d'un corps expéditionnaire problématique, quelques humanitaires peu nombreux, courageux, voire téméraires, mais aussi exposés aux prises d'otages et donc à des chantages auxquels il est ensuite difficile de résister. Faute d'une véritable concertation entre les Alliés, du fait d'une politique d'un engagement mesuré, dont la France donne le ton, une situation inattendue au départ commence à se dessiner : plutôt que la pression de la guerre et de ses dommages « collatéraux », une partie de la population semble regretter l'ordre taliban. Ce n'est bien entendu qu'une illusion, le passé s'enjolivant toujours des difficultés du présent, qu'il s'agisse du service militaire ou de l'occupation soviétique, mais c'est une illusion infiniment dangereuse pour l'Occident – et le monde musulman –, car un retrait d'Afghanistan et une victoire des Talibans sonneraient le glas de bien des régimes modérés, du fait même de l'enthousiasme qu'ils soulèveraient dans une jeunesse musulmane désorientée. La gestion de l'humanitaire dans une crise de cette gravité, où peut se jouer à terme le sort d'un continent, devrait impliquer la mobilisation de moyens beaucoup plus importants, les ONG ne trouvant leur place que dans les régions sécurisées.

Il est bien sûr des instrumentalizations moins dramatiques, mais qui ne sont pas moins significatives. Si on prend le cas d'Amnesty International, la plus exemplaire des ONG sans doute, aujourd'hui presque cinquante-naire, développant ses enquêtes pratiquement dans tous les pays, totalement libre de toute subvention publique, ne vivant que de ses cotisations et des dons privés – et dont le rapport annuel est attendu avec crainte un peu partout, y compris en Occident –, cette ONG exemplaire n'échappe pas à l'instrumentalisation. L'exemple du Maroc paraîtra peut être probant à cet égard. Amnesty a joué un rôle important dans le processus qui, amorcé à la fin du règne de Hassan II, s'est poursuivi sous celui de son fils. Elle a longtemps dénoncé les abus d'un système resté partiellement féodal, où le roi disposait à sa discrétion des bagnes où il avait enfermé ses ennemis pour les laisser mourir à petit feu. Les choses ont bien changé, heureusement, et ces vestiges d'un passé lointain ont disparu. Amnesty, qui avait longtemps

été *persona non grata* dans le royaume, peut aujourd'hui y développer librement ses activités et se trouve même plus au moins associée au processus de perfectionnement de l'Etat de droit – dont elle devient ainsi une sorte de garant. Or, ses moyens restent très limités et il n'est pas interdit de s'interroger sur l'efficacité de son action dès lors qu'il ne s'agit plus de faire cesser des abus criants, mais de faire entrer le respect des droits de l'homme dans le quotidien d'un peuple de plus de trente millions d'habitants.

LA MANIPULATION DES ONG

Instrumentalisation et manipulation sont très proches : on passe insensiblement de l'une à l'autre. Il semble bien qu'aujourd'hui la manipulation se généralise, à cette précision près qu'elle a lieu, selon les circonstances, dans un sens ou dans l'autre. La manipulation la plus visible est évidemment la création de toutes pièces d'ONG faussement indépendantes par les Etats autoritaires ; manipulation visible, si l'on veut, puisqu'il sera toujours difficile de déjouer le piège dès lors que le manipulateur, dont l'habileté s'enrichit avec l'expérience, fait preuve du plus grand doigté. En sens inverse, souvent plus discrètement encore – même si le phénomène est parfois relevé –, les ONG peuvent être manipulées, non par les tenants officiels de l'ordre, mais par toutes sortes de groupes combattants, nationalitaires, rebelles ou bandits de grand chemin. Ce n'est plus un secret pour personne que, dans certains conflits – on peut penser notamment à la Bosnie-Herzégovine –, les groupes armés ne laissent passer l'aide humanitaire qu'en prélevant une partie importante de celle-là, un tiers dans bien des cas, trouvant ainsi les moyens de survivre et de poursuivre le combat. La boucle est bouclée : vue d'un point de vue « objectif », comme disaient jadis les marxistes, l'aide humanitaire joue alors un rôle pour lequel elle n'avait pas été préparée, aider à la perpétuation des combats. Envisagé dans la perspective de l'histoire, le retournement n'a rien d'exceptionnel – combien d'initiatives ne se sont-elles pas retournées contre leurs auteurs?...

Le sentiment prévaut d'une manipulation générale – et c'est bien ce qu'indiquent les débats actuels. Longtemps réticentes, du fait de leur attachement à l'indépendance de leur action, les ONG envisageraient certainement aujourd'hui avec faveur la définition d'un régime juridique permettant de faire le tri et de mieux suivre l'action humanitaire ou autre sur une scène aussi vaste que le monde, aurait dit Paul Claudel. Les plus grandes, Action Aid, Greenpeace, Oxfam, Transparency International, mais aucune ONG française, ont adopté en 2006 une Charte commune de responsabilité. Ce sont, en revanche, désormais les Etats qui s'y opposent, trop contents de garder la main dans un domaine où, durant une génération, elle avait pu sembler leur échapper.

On peut dès lors, pour le futur, imaginer un tout autre tableau que celui qu'on avait d'abord eu sous les yeux. Des ONG nombreuses, disponibles, efficaces pour beaucoup d'entre elles – mais intégrées dans des stratégies définies par des Etats qui, démocratiques ou non, entendront bien rester les maîtres du jeu. Une perspective dans laquelle inévitablement se profilera une manipulation politicienne : on ne l'a jamais vu aussi bien que ces derniers temps en France, où le nouveau Président de la République a inauguré une politique dite d'«ouverture», non seulement en faisant entrer au gouvernement des personnalités de l'opposition, y compris Bernard Kouchner, un transfuge de l'humanitaire, mais aussi des hommes et des femmes connus avant tout pour leur engagement associatif, notamment Martin Hirsch, président d'Emmaüs-France, et Fadela Amara, fondatrice de Ni putes ni soumises. Ce n'est pas vraiment une nouveauté, puisque deux anciens de Médecins sans frontières, Claude Malhuret et Xavier Emmauelli, avaient déjà été secrétaires d'Etat – et que Bruno Rebelle, ancien président de Greenpeace France, avait été, durant la campagne présidentielle, l'un des conseillers les plus en vue de Ségolène Royal. Le mouvement peut se faire dans l'autre sens, même si c'est plus rare : Michèle Rivasi, députée de la Drôme de 1997 à 2002, a été ensuite directrice générale de Greenpeace France.

Loin de nous l'idée d'ironiser sur le parcours de personnalités toutes estimables sans exception, mais plutôt le souhait que soit mieux appréciée la place du secteur associatif dans une démocratie moderne, ce qui n'est pas facilité par un nouveau rideau idéologique qui semble bien tomber entre une nouvelle scène réservée aux acteurs de la comédie politique et un parterre médusé.

UN NOUVEAU RIDEAU IDÉOLOGIQUE

Si les idéologies du XX^e siècle se sont effondrées au profit d'un libéralisme désormais présenté comme découlant de la nature des choses, la jeunesse ne peut se contenter d'un horizon limité à l'avenir personnel de chacun. Elle aspire à un monde meilleur, y compris dans les pays les plus développés, qui n'ont d'ailleurs pas éradiqué la misère en leur propre sein. S'engageant sous une bannière religieuse ou non, bien des jeunes sont prêts comme leurs aînés à des sacrifices «librement consentis», c'est le principe même de l'action humanitaire.

S'il n'y a plus de lendemains qui chantent ni de faux prophètes pour les célébrer, à quels héros la jeunesse peut-elle s'identifier ? La réponse est sous nos yeux, mais, tel le personnage d'Edgar Poe dans son célèbre conte *La Lettre volée* ou, comme préférerait dire Lacan, «*la lettre en souffrance*», nous ne la percevons pas toujours. Elle a plus que pointé le bout de l'oreille le jour de la mort du fameux dessinateur belge Hergé, lorsque le journal *Libé-*

ration, l'organe par excellence des générations post-soixante-huitardes, fit sa une en montrant le petit chien Milou hurlant à la mort près du cadavre de Tintin : tout un peuple était en deuil, dans des élans de l'âme qui pouvaient rappeler la mort de Staline ou anticiper sur celle de Kim Il-sung. Occasion rêvée, qui fut saisie, de glorifier une science nouvelle, la « tintinologie », doctrine avancée du nouveau siècle qui se profilait. Avec une grande intelligence prospective, Hergé avait interdit toute nouvelle suite aux aventures du petit journaliste de façon que, telles les Écritures, le grand œuvre soit achevé une fois pour toutes.

Le plus comique en cette affaire fut que, bien entendu, la volonté posthume de l'auteur ait été respectée, ce qui n'a pas empêché la réécriture et la réédition des albums les plus anciens, dans le sens du politiquement correct. C'est que Hergé, dessinateur inspiré à coup sûr, n'avait rien d'un visionnaire. Ses publications ne traduisaient, de décennies en décennies, que l'air du temps à Bruxelles, d'un colonialisme aux relents tantôt racistes, tantôt paternalistes, à un anticommunisme « primaire » – ce qu'on lui pardonnera peut-être davantage.

Par-delà ce corpus bien défini, c'est tout un univers de la bande dessinée, aujourd'hui relayée par les jeux vidéo, qui constitue de plus en plus la trame de la vie d'un grand nombre de gens. L'imaginaire social est ainsi nourri par des personnages sans consistance, éloignés de toute réalité, mais qui sont intériorisés comme des modèles. Bernard Kouchner en a fait l'aveu dans son ouvrage *Charité Business* : montant sur son lama jusqu'aux plus hautes montagnes andines pour soigner des populations isolées, il se prend brusquement, selon son propre aveu, pour Tintin chez les Incas.

Que la bande dessinée soit devenue le bréviaire de notre époque – un peu comme la danse, éperdue du corps, s'est substituée au théâtre dans les arts –, l'évolution de la vie politique, en France par exemple, en témoigne amplement. L'heure n'est guère à une réflexion en profondeur sur l'état social exact du pays – il y a longtemps qu'on a abandonné la perspective de comprendre les phénomènes sociaux au-delà des destins individuels – : les sociologues ont, selon l'horrible expression toujours en usage, jeté le bébé avec l'eau marxiste du bain. Gouverner, c'est aujourd'hui tenir à chaque catégorie citoyenne ou professionnelle le discours auquel elle estime avoir droit, quitte à changer de registre plusieurs fois dans la semaine. Rien d'étonnant si ceux qui nous gouvernent, se plaisant à un jeu de masques toujours recommencé, ne craignent pas grand-chose, pas même de quitter une fois pour toutes la tradition nationale, pour s'enchanter de Disneyland.